

## PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU 29 avril 2019

## SEANCE PUBLIQUE / HUIS CLOS

N° ... - BATIMENTS COMMUNAUX - Aménagement du site et du bâtiment "PELTZER" - Désignation d'une équipe d'Auteur de projet - Projet et fixation des conditions de marché.

## LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 et l'article 57 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° MP2018-131 relatif au marché "BATIMENTS COMMUNAUX - Aménagement du site et du bâtiment "PELTZER" - Désignation d'une équipe d'Auteur de projet" établi par le Service Projet ;

Considérant que ce marché est divisé en tranches :

\* Tranche ferme : (Estimé à : 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise)

Avant-projet	50 jours ouvrables
--------------	--------------------

\* Tranche conditionnelle : (Estimé à : 240.000,00 € hors TVA ou 290.400,00 € TVA comprise)

Projet	25 jours ouvrables
Permis d'urbanisme	15 jours ouvrables
Dossier d'exécution	25 jours ouvrables
Analyse des offres	15 jours ouvrables

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 281.322,31 € hors TVA ou 340.400,00 €, 21% TVA comprise (tranche ferme et tranche conditionnelle comprises) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 849/733-66-51 (n° de projet 20190089) et sera financé par fonds propres ;

Considérant que, sous réserve d'approbation du budget, le crédit sera augmenté lors d'une prochaine modification budgétaire dans le cas de la commande de la tranche conditionnelle ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 5 avril 2019, le directeur financier n'a pas encore rendu d'avis de légalité ;

Vu l'avis émis par la Section des « Travaux-Mobilité-Sports-Promotion de l'égalité » en sa séance du XXX

Entendu l'intervention de ...

Par \*\*\*\*\* voix contre \*\*\*\*\* et \*\*\*\*\* abstentions,

DECIDE/ARRETE

Art. 1er : D'approuver le cahier des charges N° MP2018-131 et le montant estimé du marché "BATIMENTS COMMUNAUX - Aménagement du site et du bâtiment "PELTZER" - Désignation d'une équipe d'Auteur de projet", établis par le Service Projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 281.322,31 € hors TVA ou 340.400,00 €, 21% TVA comprise à savoir 50.000,00 € TVA comprise pour la tranche ferme et 290.400,00 € TVA comprise pour la tranche conditionnelle.

Art. 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3 : De soumettre le marché à la publicité européenne.

Art. 4 : De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen.

Art. 5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 849/733-51 (n° de projet 20180055).

Art. 6 : D'augmenter, éventuellement, le crédit lors d'une prochaine modification budgétaire dans le cas de la commande de la tranche conditionnelle ;